



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 04 AVRIL 2025

Le 04 avril 2025, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 24 mars 2025.

■ PRESENTS : 8

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 6

Pour la CCPCAM : Yves LE MOIGNE, Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Jacques LE PAGE, Didier PLANTE

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 2

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

■ EXCUSES : 5

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 4

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ ABSENT : 1

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

■ POUVOIR : 1

Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM) a donné pouvoir à Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec Cap Sizun)

QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Annie KERHASCOET

■ ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE et CT de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable secrétariat, comptabilité et ressources humaines de l'EPAB

Olivier DEKEIRLE, conseiller aux décideurs locaux, département du Finistère

DB N°07-2025 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT

CONSIDERANT l'égalité de résultat entre le compte de gestion et le compte administratif

CONSIDERANT l'approbation du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024, faisant apparaître :

- en section d'investissement : un résultat cumulé au 31.12.2024 (en intégrant les restes à réaliser) de 28 651,95 euros
- en section de fonctionnement : un résultat cumulé au 31.12.2024 de 158 339,93 euros

Le Président, entendu,

Il est proposé au comité syndical d'affecter :

- au compte 001, en solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 28 651.95 € en recette
- au compte 002, en résultat de fonctionnement reporté de 158 339.93 € en recette.

Le comité syndical :

- Membres présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 04 AVRIL 2025

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEX**
Le Pavillon - La Clarté
29100 KERLAZ

